



Séance extraordinaire du 30 avril 2025

Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix

Cette séance extraordinaire est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire de Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et mairesse suivants :

MM. Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Mme Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Madame Claudette Simard souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Ordre du jour

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Renonciation au délai de convocation de la séance extraordinaire
3. Achat et livraison de garde-corps aux écocentres de Saint-Urbain et L'Isle-aux-Coudres
4. Intention de participation au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités
5. MIFI : adoption d'une résolution confirmant la volonté de renouveler l'entente relative au Programme d'appui aux communautés (PAC)
6. MAMH : présentation d'une demande d'aide financière au volet 4 Coopération municipale du FRR pour une étude de faisabilité et d'optimisation des services de sécurité incendie (phase 2)
7. Demande de commandite : Club d'astronomie de Charlevoix
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

SE-2025-04 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture du projet d'ordre du jour, l'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement.



2- RENONCIATION AU DÉLAI DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Considérant que les membres du conseil de la MRC de Charlevoix sont tous présents, ils renoncent au délai de convocation prescrit par le Code municipal, soit au moins trois jours ouvrables, qui doit précéder la tenue d'une séance extraordinaire.

SE-2025-05 3- ACHAT ET LIVRAISON DE GARDE-CORPS AUX ÉCOCENTRES DE SAINT-URBAIN ET L'ISLE-AUX-COUDRES

ATTENDU l'appel de propositions sur invitation auprès de cinq entreprises pour l'achat et la livraison de garde-corps en béton aux écocentres de Saint-Urbain et L'Isle-aux-Coudres;

ATTENDU QUE parmi les diverses propositions reçues, celle de Béton Dallaire est la plus basse, ainsi que celle de Croft Transport et logistique pour la livraison de ces dernières, advenant leur achat dans la région de Charlevoix :

Achat :

- **Béton Dallaire** : coût de 5 800 \$ pour l'écocentre de Saint-Urbain (avant taxes) et de 2 800 \$ pour l'écocentre de L'Isle-aux-Coudres (avant taxes);

Livraison :

- **Croft Transport et logistique** : coût approximatif de 1 280 \$ pour l'écocentre de Saint-Urbain (avant taxes) et de 960 \$ pour l'écocentre de L'Isle-aux-Coudres (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'achat des glissières en béton de type « jersey » auprès de l'entreprise Béton Dallaire selon les prix soumis et que la livraison soit confiée à Croft Transport et logistique selon les prix soumis.

QUE cette dépense soit imputée au budget de l'entretien des sites des écocentres.

SE-2025-06 4- INTENTION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « **FQM** ») a lancé « *EcoÉnergie 360* » (ci-après « *EcoÉnergie 360* »), soit une initiative de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;



ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'ÉcoÉnergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a pris connaissance du programme ÉcoÉnergie 360 ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix désire bénéficier du programme ÉcoÉnergie 360 ;

ATTENDU QUE pour évaluer l'admissibilité des travaux au programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux de la MRC de Charlevoix doivent être colligés et utilisés par la FQM, ÉcoÉnergie 360 ou tout autre intervenant ou partenaire au programme ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix :

- déclare sa volonté de participer au programme d'ÉcoÉnergie 360 ;
- autorise la prise d'informations, d'inventaires ou analyses pouvant être effectuées par la FQM, ÉcoÉnergie 360, et tout autre intervenant ou partenaire au programme, afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble des actifs appartenant à la MRC de Charlevoix ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM ou ÉcoÉnergie 360 pour l'exécution de travaux selon les paramètres du programme ÉcoÉnergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la MRC de Charlevoix confirme son intention de participer au programme ÉcoÉnergie 360 ;

QUE la MRC de Charlevoix autorise la direction générale à :

- collaborer avec FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, à la prise d'informations, d'inventaires ou analyses afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble des actifs de la MRC de Charlevoix ;
- transmettre à FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, tous documents, données, renseignements ou autorisations d'accès en lien avec les actifs municipaux ou les sources de consommation d'énergie ;



- effectuer toutes démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

SE-2025-07 5- MIFI : ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION CONFIRMANT LA VOLONTÉ DE RENOUVELER L'ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix confirme sa volonté de présenter un projet dans le cadre de l'appel à projets du programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

ATTENDU QUE le projet déposé par la MRC de Charlevoix comporte deux volets, dont l'élaboration du plan d'action et une mesure de transition;

ATTENDU QUE, conformément aux modalités établies par le MIFI et l'indice de vitalisation de la MRC de Charlevoix, la MRC doit s'engager à une contribution équivalente à 50 % du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix présente une demande d'aide financière au MIFI dans le cadre du PAC pour l'année 2025-2026 (couvrant du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026) et que la demande d'aide financière au MIFI soit équivalente à 42 000 \$, détaillée comme suit :

- Coût total du projet : 84 000 \$
- MIFI (PAC) 2025-2026 : 42 000 \$
- MRC de Charlevoix et partenaires régionaux : 42 000 \$

QU'une somme de 38 000 \$ soit imputée au fonds de développement régional de la MRC de Charlevoix financé par les redevances éoliennes du parc éolien de la Rivière-du-Moulin et qu'une somme de 4 000 \$ soit imputée à divers partenaires régionaux impliqués dans la mise en œuvre des actions spécifiques prévues dans le cadre d'une mesure de transition, préalable au prochain plan d'action.

QUE la somme de 38 000 \$ soit répartie comme suit : 19 000 \$ imputée à l'année 2025 et 19 000 \$ imputée à l'année 2026;

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, pour et au nom de la MRC de Charlevoix, à signer la convention d'aide financière intervenant avec le MIFI.

SE-2025-08 6- MAMH : PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 - COOPÉRATION MUNICIPALE DU FRR POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET D'OPTIMISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE (PHASE 2)



ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite poursuivre le projet d'étude de faisabilité et d'optimisation des services de sécurité incendie dans le cadre d'une phase 2 qui permettra d'établir la structure organisationnelle de mise en commun des ressources et l'entente intermunicipale de fourniture de services par la ville de Baie-Saint-Paul;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, conjointement avec les municipalités de Baie-Saint-Paul, Saint-Urbain, Saint-Hilarion, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François et L'Isle-aux-Coudres, a élaboré un projet de coopération à soumettre au MAMH dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE le projet consiste à octroyer un contrat afin de bénéficier d'un accompagnement professionnel pour assurer la poursuite de la démarche de mise en commun et d'optimisation des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est favorable à la mise en commun de services pour améliorer la coopération intermunicipale et faire des gains d'efficacité et d'efficience;

ATTENDU QUE le coût du projet est évalué à 35 551 \$, incluant le contrat de services professionnels estimé à 33 858 \$ (taxes nettes) et 1 693 \$ reliés aux frais de gestion et que la MRC de Charlevoix s'engage à assumer 50 % du coût du projet, soit l'équivalent de 17 775,50 \$;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière présentée au MAMH dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du FRR se chiffre à 17 775,50 \$, soit 50 % du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix soit désignée comme organisme responsable d'assurer la coordination et la gestion du projet et qu'elle dépose le projet dans le cadre du programme d'aide financière du MAMH (volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du FRR) en vue d'obtenir une aide financière de 17 775,50 \$.

QUE la MRC de Charlevoix autorise madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la MRC tout document à soumettre au MAMH ou intervenant avec le MAMH pour assurer la mise en œuvre du projet.

**SE-2025-09 7- DEMANDE DE COMMANDITE : CLUB
D'ASTRONOMIE DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 500 \$ au Club d'astronomie de Charlevoix qui coordonne le Congrès annuel de la Fédération des astronomes du Québec (FAQQ) qui se tiendra en octobre 2025 dans Charlevoix, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.



8- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

SE-2025-10 9- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Emmanuel Deschênes et adoptée unanimement. Il est 15h40.

Patrick Lavoie
Préfet

Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière